

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, François THABUIS Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

Absente (excusée) : Sandrine BLANCHIN.

Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Jérôme THIAFFEY-RENCOREL

Objet : BUDGET PRINCIPAL 2024 = AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023. DEL_03122024

Au vu de la présentation du Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats suivants :

- de la section de fonctionnement :

Résultats 2022	Affectation des résultats 2023	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2023
149.246,19 €	149.246,19 €	101.960,17 €	0,00 €	101.960,17 €

- de la section d'investissement

Résultats cumulés à fin 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Résultat cumulé à fin 2023
104.908,26 €	15.237,03 €	60.000,00 €	136.617,21 €	43.528,08 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

* affectation à la section d'investissement (recettes) au C/1068 : 83.960,17 €

Pour mémoire, reprise à effectuer :

Au C/001 excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) 18.000,00 €

Au C/002 excédent d'investissement reporté (Recettes) 120.145,29 €

Le cinq avril deux mille vingt-quatre.

Le Maire,
Franck PACCARD



La secrétaire de séance,
Monique BARDET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 21/04/2024

- de sa publication le 21/04/2024

Le Maire,
Franck PACCARD

